

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

## DÉLIBÉRATION n° B2020/005

L'an deux mille vingt et le 04 février à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Nathalie SALCUNI

**Absents excusés :** Fabienne ROYO, Jean-Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, et Jean-Pierre CABOS

### Objet : Programme E-forêt - engagement d'actions inscrites dans le plan de financement

Sur le projet bois d'Occitanie, il avait été prévu à l'origine de mener un projet Partenarial avec la CC Neste Barousse sur la base du plan de financement suivant :

| BOIS D'OCCITANIE                                                                                       |             |                  | TOTAL                                                                  |                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses                                                                                               | %           | coût             | CCNB                                                                   | CCPL                                                                             |
| Prestations de services<br>(SIG 24k€, Etudes/Données terrains 41 k€, Communication et Juridique 39 k€) | 70%         | 104 000 €        | 52 000 €<br><i>dont 11 000 € de SIG + 41 000 € de données terrains</i> | 52 000 €<br><i>dont 13 000 € de SIG et 39 000 € de communication + juridique</i> |
| Salaires animation                                                                                     | 30%         | 44 000 €         | 22 000 €                                                               | 22 000 €                                                                         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                           | <b>100%</b> | <b>148 000 €</b> | <b>74 000 €</b>                                                        | <b>74 000 €</b>                                                                  |
| Recettes                                                                                               | %           |                  |                                                                        |                                                                                  |
| FEADER 2017                                                                                            | 53%         | 78 440 €         | 39 220 €                                                               | 39 220 €                                                                         |
| REGION 2017                                                                                            | 17%         | 25 160 €         | 12 580 €                                                               | 12 580 €                                                                         |
| Autofinancement                                                                                        | 30%         | 44 400 €         | 22 200 €                                                               | 22 200 €                                                                         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                           | <b>100%</b> | <b>148 000 €</b> | <b>74 000 €</b>                                                        | <b>74 000 €</b>                                                                  |

Ce plan de financement avait été adopté à l'unanimité par le conseil de communauté le 21 mars 2019. Certaines dépenses n'ont pas été engagées (parties communication et juridique notamment).

Les subventions étant conditionnées à la réalisation des actions inscrites dans le programme, il devient nécessaire de se prononcer sur l'engagement des opérations prévues à l'origine en concertation avec la CC Neste Barousse.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200204-2020-005B-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020

La commission développement économique propose de concentrer l'intervention de la CCPL sur les actions de communication, à travers une vidéo de promotion des atouts économiques du territoire et une vidéo dédiée à la promotion de la plateforme E-forêt et de la dynamique bois. Le montant total de ces dépenses devrait représenter un montant estimatif de 16 000 € et il est proposé de lancer la consultation correspondante dans les meilleurs délais.

Une étude juridique pour définir le cadre de contractualisation avec les propriétaires forestiers est également envisagée pour un montant approximatif de 6000 €.

## LE BUREAU

Vu les propositions de la commission de développement économique,  
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- l'engagement des programmes suivants :

- Actions de communication, à travers deux vidéos : une vidéo de promotion des atouts économiques du territoire et une vidéo dédiée à la promotion de la plateforme E-forêt et de la dynamique bois,
- Etude juridique pour formaliser un cadre de contractualisation avec les propriétaires forestiers,

-de lancer les consultations correspondantes et de saisir le conseil de communauté pour ouvrir les crédits correspondants au budget primitif 2020,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 14 FEV. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200204-2020-005B-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020